



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scotia  
B3J 1T3  
Bid Fax: (902) 496-5016

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Atlantic Region Acquisitions/Région de l'Atlantique  
Acquisitions  
1713 Bedford Row  
Halifax, N.S./Halifax, (N.É.)  
Halifax  
Nova Scot  
B3J 1T3

<b>Title - Sujet</b> Soutien développement de logiciels Soutien au développement de logiciels	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W7707-216856/B	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 008
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W7707-21-6856	<b>Date</b> 2021-12-07
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$HAL-219-11372	
<b>File No. - N° de dossier</b> HAL-0-84114 (219)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Atlantic Standard Time AST <b>on - le 2021-12-16</b> Heure Normale de l'Atlantique HNA	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Richard, Linda K.	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hal219
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (902) 402-9059 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (902) 496-5016
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## MODIFICATION 8

La présente modification vise à répondre aux questions ci-dessous.

### SECTION 1: QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES

#### **Question 1 : Annexe 1 de la Partie 4 - Procédures d'évaluation et méthode de sélection Clause 1.2 Programmeur/Analyste - Niveau 1, Niveau 2 et Niveau 3 :**

**a)** Il est indiqué ce qui suit au critère O2 : « Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois dans le développement avec Unity. Il s'agit d'une exigence obligatoire, mais en examinant l'énoncé des travaux, nous ne voyons pas de référence à l'expérience avec Unity. Veuillez fournir plus de détails sur la façon dont Unity pourrait être utilisé.

#### **Réponse a)**

Unity est ce que nous utilisons pour les applications de réalité virtuelle et de réalité augmentée. Sauf dans un cas extraordinaire où Unity ne pourrait pas être utilisé, le soumissionnaire retenu devra développer toutes les applications AR/VR en utilisant Unity afin d'exploiter le code existant et les connaissances de l'équipe.

**b)** Il est indiqué ce qui suit au critère O13 : « Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience acquise au cours des 36 derniers mois en appliquant des techniques d'apprentissage automatique à des problèmes pratiques. Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 3 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois ». Il s'agit d'une exigence obligatoire, mais en examinant l'énoncé des travaux, nous ne voyons pas de référence à l'expérience en matière de simulation interactive répartie. Veuillez fournir plus de détails sur la façon dont la simulation interactive répartie peut être utilisée.

#### **Réponse b)**

Nous avons des applications existantes qui utilisent la simulation interactive répartie et qui pourraient être intégrées à l'ensemble des travaux sur notre système.

**c)** Il est indiqué ce qui suit au critère O14 : Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant au moins 6 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois du développement de logiciels pour la norme d'interopérabilité de simulation de l'architecture de haut niveau. Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 3 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois ». Il s'agit d'une exigence obligatoire, mais en examinant l'énoncé

**Response c)**

Nous avons des applications existantes qui utilisent l'architecture de haut niveau et qui pourraient être intégrées à l'ensemble des travaux sur notre système.

**Question 2:**

L'État envisagerait-il de rendre les critères ci-dessus cotés par points plutôt qu'obligatoires?

**Response 2:**

Nous allons rendre les critères relatif à la simulation interactive répartie et à l'architecture de haut niveau cotés par points, mais l'exigence relative à Unity doit rester obligatoire. Veuillez consulter les critères d'évaluation mis à jour ci-dessous. Les critères O13 et O14 ont été supprimés et remplacés par les critères cotés C10.1 et C10.2. Les points ont également été mis à jour pour refléter ce changement.

**Question 3:**

Tâches à prix ferme : Il est indiqué au paragraphe 7.9.1(i), Base de paiement, ce qui suit : « Services professionnels fournis dans le cadre d'une autorisation de tâches à un prix ferme : Pour la prestation de services professionnels, sur demande par le Canada et conformément à une autorisation de tâches émise de façon officielle, le Canada paiera à l'entrepreneur le prix ferme établi dans l'autorisation de tâches (selon les tarifs journaliers fermes tout compris établis à l'annexe B), taxes applicables en plus. »

La seule référence à la base de paiement pour les autorisations de tâches est un prix ferme. Veuillez confirmer si l'approche de tarification des tâches ne permettra que des prix fermes. Ou l'entrepreneur sera-t-il autorisé à soumettre un «prix ferme », ou un «prix plafond » ou une «limitation des dépenses », selon le cas ?

**Response 3:**

Veuillez consulter la base de paiement révisée ci-dessous.

**Question 4:**

Pas de matériel : La base de paiement n'a pas demandé à l'entrepreneur de confirmer la majoration des coûts du matériel ni la majoration des coûts des sous-traitants. Veuillez confirmer que le Canada n'envisage pas d'acheter du matériel dans le cadre du contrat subséquent.

**Response 4:**

RDDC peut confirmer qu'il n'exige pas l'achat de matériel dans le cadre de ce besoin.

**SECTION 2: SOUS L'ANNEXE 1 DE LA PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION.**

Supprimer: dans son intégralité

Insérer L'annexe 1 de la partie révisée suivante

**ANNEXE 1 DE LA PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET BASE DE SÉLECTION.**

**Nombre estimé de ressources**

<b>Stream</b>	<b>Resource Category</b>	<b>Level of Expertise</b>	<b>Estimated Number of Resources Required</b>
1	A.7 Programmeur/Analyste	Niveau 1 (< 5 ans d'expérience)	2
1	A.7 Programmeur/Analyste	Niveau 2 (5 - < 10 ans d'expérience)	1
1	A.7 Programmeur/Analyste	Niveau 3 (10 ans d'expérience et plus)	1
3	I.4 Modélisateur de bases de données ou modélisateur en gestion de l'information	Niveau 1 (< 5 ans d'expérience)	1
3	I.1 Spécialiste en conversion de données	Niveau 2 (5 - < 10 ans d'expérience)	1
4	B.14 Rédacteur technique	Niveau 2 ( 5 - < 9 ans d'expérience)	1
5	P.9 Gestionnaire de projets	Niveau 1 (< 5 ans d'expérience)	1

## 1. CRITÈRES D'ÉVALUATION OBLIGATOIRES

Dans leur proposition, les soumissionnaires doivent montrer qu'ils satisfont aux critères obligatoires ci-dessous. La non-conformité à l'un des critères obligatoires rendra la soumission non conforme, et celle-ci sera rejetée d'emblée.

### Pour les ressources proposées :

La soumission technique doit comprendre les curriculum vitæ des ressources identifiées dans l'Annexe E. La soumission technique doit démontrer que chaque personne proposée répond aux exigences de qualification décrites (y compris les exigences en matière d'études, d'expérience de travail et d'accréditation ou d'affiliation professionnelle).

### 1.1 Expérience du soumissionnaire

	CRITÈRES	VEUILLEZ FAIRE DES RENVIS AUX PAGES PERINTENTES DE VOTRE PROPOSITION
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir déjà géré deux contrats similaires* au cours des 120 derniers mois.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir un résumé de chaque contrat, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• la valeur et la durée du contrat;</li><li>• une description des travaux;</li><li>• le nombre de ressources gérées par année;</li><li>• une description des stratégies utilisées pour gérer le contrat.</li></ul> <p>*Pour les projets antérieurs similaires :</p> <p>Dans les cas où la soumission doit comprendre la description de projets antérieurs similaires :</p> <p>(i) le projet doit avoir été réalisé par le soumissionnaire lui-même (l'expérience acquise par un sous-traitant proposé ou une société affiliée au soumissionnaire ne peut être prise en compte);</p> <p>(ii) un projet doit être achevé à la date de la clôture des soumissions;</p> <p>(iii) chaque description de projet doit comprendre, au minimum, le nom et le numéro de téléphone ou l'adresse électronique du client cité en référence;</p> <p>(iv) si le soumissionnaire présente plus de projets similaires que demandé, le Canada choisira à sa discrétion ceux qui seront évalués. Un projet sera jugé similaire » aux travaux à effectuer dans le cadre du contrat subséquent s'il porte sur des travaux qui correspondent étroitement aux descriptions des catégories de ressources indiquées à l'Annexe A.</p>	

	(v) Les travaux seront considérés comme « correspondant étroitement » si la description du projet inclut au moins 50 % des points de responsabilité figurant dans la description de la catégorie de ressources donnée.	
--	--	--

## 1.2 Programmeur-analyste – Niveaux 1, 2 et 3

	CRITÈRES	VEUILLEZ FAIRE DES RENVOIS AUX PAGES PERTINENTES DE VOTRE PROPOSITION
O2	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois dans le développement avec Unity.</p> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 3 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois.</p>	
O3	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant une expérience combinée d'au moins 24 mois au cours des 120 derniers mois de l'utilisation et du développement de la plateforme Windows 10 et Windows Server 2012 (ou version ultérieure).</p> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 6 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois.</p>	
O4	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 24 mois d'expérience acquise au cours des 120 derniers mois, de l'utilisation et du développement pour au moins une des distributions Linux suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Red Hat;</li> <li>• CentOS; et</li> <li>• Ubuntu.</li> </ul> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 6 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois.</p>	
O5	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 24 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois dans le développement avec C++.</p> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 12 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois.</p>	
O6	<p>Le soumissionnaire doit proposer une ressource ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience acquise au cours des 60 derniers mois avec Kubernetes, ou qui a suivi une formation officielle.</p>	

	Chaque ressource comptée doit avoir au moins 3 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois. La formation officielle sera acceptée s'il s'agissait d'un cours universitaire ou d'un cours d'au moins 3 jours.	
--	--	--

<b>O7</b>	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience acquise au cours des 60 derniers mois dans le développement d'applications utilisant Apache ActiveMQ, Apache Kafka ou d'autres systèmes de messagerie Java.</p> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 3 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois.</p>	
<b>O8</b>	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois de l'élaboration d'applications Web HTML5, y compris l'utilisation de CSS et de JavaScript.</p> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 6 mois d'expérience au cours des 60 derniers mois.</p>	
<b>O9</b>	Dupliquer	
<b>O10</b>	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois dans le développement d'applications faisant appel aux services de cartographie Web (WMS) et aux services de caractéristiques Web (WFS).</p> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 3 mois d'expérience au cours des 120 derniers mois.</p>	
<b>O11</b>	Dupliquer	
<b>O12</b>	<p>Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant cumulé au moins 12 mois d'expérience acquise au cours des 36 derniers mois en appliquant des techniques d'apprentissage automatique à des problèmes pratiques.</p> <p>Chaque ressource comptée pour cette exigence doit avoir au moins 6 mois d'expérience au cours des 36 derniers mois.</p>	
<b>O13</b>	Supprimé	
<b>O14</b>	Supprimé	

### 1.3 Modélisateur de bases de données/modélisateur de gestion de l'information – Niveau 1

	CRITÈRES	Veillez faire des renvois aux pages pertinentes de votre proposition
O15	Le soumissionnaire doit proposer au moins une ressource possédant au moins 12 mois d'expérience en modélisation de données au cours des 60 derniers mois.	

### 1.4 Spécialiste en conversion de données – Niveau 2

	CRITÈRES	Veillez faire des renvois aux pages pertinentes de votre proposition
O16	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une ressource possédant au moins 60 mois d'expérience au cours des 180 derniers mois de travail avec des données météorologiques, océanographiques et/ou géospatiales.</p> <p>Le soumissionnaire doit donner 3 exemples du travail de la ressource, y compris le type général de données, la conversion qui y a été effectuée et l'utilisation finale prévue.</p>	

### 1.5 Rédacteur technique – Niveau 2

	CRITÈRES	Veillez faire des renvois aux pages pertinentes de votre proposition
O17	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a produit les types de documents techniques suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• guides d'utilisation des logiciels;</li><li>• documents de formation des utilisateurs;</li><li>• documentation du développeur (y compris pour les IPA);</li><li>• documentation sur l'architecture et la conception;</li></ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>les fiches techniques et les brochures d’aperçu.</li> </ul> <p>Le soumissionnaire doit également fournir un document de chacun des deux types énumérés, produit par la ressource proposée au cours des 60 derniers mois. specification sheets and overview brochures.</p>	
--	--	--

## 1.6 Gestionnaire de projet – Niveau 1

	CRITÈRES	VEUILLEZ FAIRE DES RENVIS AUX PAGES PERINENTES DE VOTRE PROPOSITION
<b>O18</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a été gestionnaire de projet pour des contrats semblables au cours des 120 derniers mois.	

## 2. CRITÈRES D’ÉVALUATION COTÉS

Dans leurs propositions, les soumissionnaires doivent démontrer qu’ils obtiennent le nombre minimal de points requis précisé dans les critères P8, P11 et P12 et qu’ils obtiennent au moins 130 points au total.

La non-conformité au nombre minimal de points rendra la soumission non conforme, et celle-ci sera rejetée d’emblée.

### 2.1 Programmeur/Analyste – Niveaux 1, 2 et 3

#### Spécialiste en conversion de données – Niveau 2

	CRITÈRES D’ÉVALUATION COTÉS	STRUCTURE DE RÉPARTITION DES POINTS	Minimum	Maximum	VEUILLEZ FAIRE DES RENVIS AUX PAGES PERINENTES DE VOTRE PROPOSITION
<b>C1</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées ont de l’expérience en développement dans C au cours des 120 derniers mois. Les points sont accordés par ressource jusqu’à concurrence du nombre maximal de points indiqué.	<b>Points par ressource :</b> 0 à 6 mois = 0 point 7 à 11 mois = 5 points	0	20	

		<b>12 mois ou plus = 10 points</b>			
<b>C2</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées ont de l'expérience en développement dans Python 3 au cours des 60 derniers mois.</p> <p>Les points sont accordés par ressource jusqu'à concurrence du nombre maximal de points indiqué.</p>	<p><b>Points par ressource :</b>  <b>0 à 3 mois = 0 point</b>  <b>4 à 6 mois = 5 points</b>  <b>7 mois ou plus = 10 points</b></p>	<b>0</b>	<b>30</b>	
<b>C3</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées ont de l'expérience en développement dans MatLab au cours des 60 derniers mois.</p> <p>Les points sont accordés par ressource jusqu'à concurrence du nombre maximal de points indiqué.</p>	<p><b>Points par ressource :</b>  <b>0 à 3 mois = 0 point</b>  <b>4 à 6 mois = 5 points</b>  <b>7 mois ou plus = 10 points</b></p>	<b>0</b>	<b>10</b>	
<b>C4</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées ont développé au moins une application qui utilise le format de données GeoJSON pour échanger de l'information avec d'autres applications.</p>	<b>1 application ou plus = 10 points</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	
<b>C5</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées ont développé au moins une application qui utilise le service de fonctionnalités Web (WFS).</p>	<b>10 points par application jusqu'à concurrence du maximum</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	
<b>C6</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a déjà travaillé avec des données océanographiques.</p> <p>Les points sont accordés par ressource jusqu'à concurrence du nombre maximal de points indiqué.</p>	<p><b>Points par ressource :</b>  <b>0 à 6 mois = 0 point</b>  <b>7 à 11 mois = 5 points</b>  <b>12 mois ou plus = 10 points</b></p>	<b>0</b>	<b>20</b>	
<b>C7</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a déjà travaillé avec des données météorologiques.</p>	<p><b>Points per resource:</b>  <b>0-6 months = 0</b>  <b>7-11 months = 5</b>  <b>12 or more months = 10</b></p>	<b>0</b>	<b>20</b>	

	Les points sont accordés par ressource jusqu'à concurrence du nombre maximal de points indiqué.				
<b>C8</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a déjà travaillé avec des données géospatiales. Les points sont accordés par ressource jusqu'à concurrence du nombre maximal de points indiqué.	<b>Points par ressource :</b> <b>0 à 6 mois = 0 point</b> <b>7 à 11 mois = 5 points</b> <b>12 mois ou plus = 10 points</b>	<b>10*</b>	<b>30</b>	
<b>C9</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a déjà travaillé avec des données SIA. Les points sont accordés par ressource jusqu'à concurrence du nombre maximal de points indiqué.	<b>Points par ressource :</b> <b>0 à 6 mois = 0 point</b> <b>7 à 11 mois = 5 points</b> <b>12 mois ou plus = 10 points</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	
<b>C10</b>	Le soumissionnaire doit démontrer que la ou les ressources proposées ont déjà travaillé avec les données des tableaux S57/S63. Les points sont accordés par ressource jusqu'à concurrence du nombre maximal de points indiqué.	<b>Points par ressource :</b> <b>0 à 6 mois = 0 point</b> <b>7 à 11 mois = 5 points</b> <b>12 mois ou plus = 10 points</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	
<b>P10.1</b>	Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant de l'expérience au cours des 120 derniers mois en développement de logiciels pour la simulation interactive distribuée (DIS)	<b>Points per resource:</b> <b>0 à 2 mois = 0</b> <b>3 à 11 mois = 5</b> <b>12 mois ou plus = 10 points</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	
<b>P10.2</b>	Le soumissionnaire doit proposer des ressources ayant de l'expérience au cours des 120 derniers mois dans le développement de logiciels pour la norme d'interopérabilité de simulation d'architecture de haut niveau (HLA)	<b>Points per resource:</b> <b>0 à 2 mois = 0</b> <b>3 à 11 mois = 5</b> <b>12 mois ou plus = 10 points</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	
<b>*Doit satisfaire aux exigences minimales pour que P8 soit conforme..</b>			<b>10</b>	<b>220</b>	

## 2.2 Modélisateur de bases de données/modélisateur de gestion de l'information – Niveau 1

	CRITÈRES D'ÉVALUATION COTÉS	STRUCTURE DE RÉPARTITION DES POINTS	Minimum	Maximum	VEUILLEZ FAIRE DES RENVOIS AUX PAGES PERTINENTES DE VOTRE PROPOSITION
C11	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a déjà travaillé avec les bases de données SQL.	Moins de 12 mois = 0 point 12 à 23 mois = 10 points 24 mois ou plus = 20 points	10*	20	
C12	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée a de l'expérience dans l'utilisation des bases de données géospatiales.	Moins de 12 mois = 0 point 12 à 23 mois = 10 points 24 mois ou plus = 20 points	10*	20	
C13	Le soumissionnaire doit démontrer que la ressource proposée possède de l'expérience en conception et en mise en œuvre de bases de données pour les applications de mégadonnées.	Moins de 12 mois = 0 point 12 à 23 mois = 10 points 24 mois ou plus = 20 points	0	20	
* Doit satisfaire aux exigences minimales pour que P11 et P12 soient conformes.			20	60	

## 2.3 Total des points pour les tableaux 2.1 et 2.2

	Minimum	Maximum	
Points minimum et maximum pour 2.1 et 2.2	140	280	

## 3. MÉTHODE DE SÉLECTION

Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (60%) et du prix (40%)

- Facteur de pondération pour le prix: **40%**
- Facteur de pondération pour la note technique cotée : **60%**

## SECTION 3 – PAIEMENT

### 1. Sous 7.9.1 Base de Paiement

Supprimer: dans son intégralité

Insérer: ce qui suit

#### 7.9.1 Base de Paiement

##### **Basis of Payment: Autorisations de tâches individuelles**

L'entrepreneur sera payé pour les travaux spécifiés dans l'autorisation de tâches autorisée, conformément à la base de paiement à l'annexe B.

La responsabilité du Canada envers l'entrepreneur sous l'autorisation de tâches autorisée ne doit pas dépasser la limite des dépenses précisée dans l'autorisation de tâches autorisée. Les droits de douane sont incus et les taxes applicables sont en sus.

Aucune augmentation de la responsabilité du Canada ou du prix des travaux spécifiés dans l'autorisation de tâches autorisée résultant de changements de conception, de modifications ou d'interprétations des travaux ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été autorisées, par écrit, par l'autorité contractante avant leur incorporation aux travaux.

##### **7.9.1.1 Travel and Living Expenses – National Joint Council Travel Directive**

The Contractor will be reimbursed its authorized travel and living expenses reasonably and properly incurred in the performance of the Work, at cost, without any allowance for profit and/or administrative overhead, in accordance with the meal, private vehicle and incidental expenses provided in Appendices B, C, and D of the National Joint Council Travel Directive and with the other provisions of the directive referring to "travellers", rather than those referring to "employees."

All travel must have the prior authorization of the Technical Authority.

All payments are subject to government audit.

### 2. Sous 7.9.2 Limitation of Expenditure

Supprimer: dans son intégralité

Insérer: ce qui suit

### **7.9.2 Limitation des dépenses – Total cumulatif de toutes les autorisations de tâches**

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur dans le cadre du contrat pour toutes les autorisations de tâches (AT) autorisées, y compris toutes révisions, ne doit pas dépasser la somme de ..... Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur à moins qu'une augmentation n'ait été approuvée, par écrit, par l'autorité contractante.
3. L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante par écrit de la suffisance de cette somme :
  - a. Lorsqu'il est engagé à 75 %, ou
  - b. Quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. Dès que l'entrepreneur considère que la somme est insuffisante pour l'achèvement des travaux requis dans toutes les AT autorisées, y compris toute révision, selon la première éventualité.
4. Si l'avis porte sur des fonds contractuels insuffisants, l'entrepreneur doit fournir à l'autorité contractante une estimation écrite des fonds supplémentaires requis. La fourniture de tels renseignements par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada.

### **3. Sous 7.9.3 Paiement mensuel**

Supprimer: dans son intégralité

Insérer: ce qui suit

#### **Paievements progressifs**

1. Le Canada effectuera des paiements progressifs conformément aux dispositions de paiement du contrat, pas plus d'une fois par mois, pour les coûts engagés dans l'exécution des travaux, jusqu'à 90 pour cent du montant réclamé et approuvé par le Canada si :
  - une. Une demande de paiement exacte et complète au moyen du formulaire PWGSC-TPSGC 1111, Demande de paiement progressif, et tout autre document requis par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation fournies dans le contrat.
  - b. Le montant réclamé est conforme à la base de paiement ;
  - c. Le montant total de tous les paiements progressifs payés par le Canada ne dépasse pas 90 pour cent du montant total à payer sous le contrat.
- ré. Tous les certificats apparaissant sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signés par les représentants autorisés respectifs.

Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées.